Observatoire de la démocratie de proximité
AMF-CEVIPOF/SciencesPo

Novembre 2026

État d'esprit des maires 6 mois après les élections municipales de 2026

Martial Foucault,
Professeur des universités à Sciences Po, Chercheur au CEVIPOF

Pierre-Henri Bono, Chercheur au CEVIPOF, Sciences Po



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

SciencesPo
CEVIPOF

État d'esprit des maires 6 mois après les élections municipales de 2026

Analyse de Martial Foucault, Professeur des universités à Sciences Po et de Pierre-Henri Bono, Chercheur au CEVIPOF, Sciences Po

Six mois après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, les maires de France abordent leur nouveau mandat dans un contexte inédit à plus d'un titre. Pour la première fois, toutes les communes, y compris les 24 800 communes de moins de 1 000 habitants, ont voté au scrutin de liste paritaire à deux tours avec prime majoritaire : le panachage a disparu, et avec lui une certaine manière de faire campagne dans les villages. Le renouvellement a été comparable à celui des scrutins précédents (près de quatre maires sur dix exercent leur premier mandat), mais il s'est produit dans des élections moins disputées que jamais : deux communes sur trois n'avaient qu'une seule liste, et 96 % ont élu leur maire dès le premier tour.

Ces nouveaux exécutifs municipaux s'installent dans un environnement contraint. Sur le plan financier, l'effort imposé aux collectivités locales est estimé à 9,3 milliards d'euros (dont 5,3 milliards pour le bloc communal). Ce montant intègre les mesures du projet de loi de finances pour 2027, la hausse des cotisations CNRACL ainsi que les baisses de crédits du fonds chaleur et du programme ACTEE. Cette nouvelle contribution intervient après plusieurs exercices déjà marqués par la participation des budgets locaux au redressement des comptes publics.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement a engagé un chantier de simplification des normes que les élus attendaient de longue date. Sur le plan politique enfin, l'élection présidentielle du printemps 2027 replace les maires au cœur de la procédure des parrainages, tandis que les mobilisations contre la vie chère ont visé à plusieurs reprises des hôtels de ville en rappelant la fragilité du climat social.

C'est dans ce contexte qu'a été conduite la septième vague de l'enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF. Elle permet de saisir l'état d'esprit des maires au seuil de leur mandat : la manière dont ils ont vécu la campagne, leur jugement sur la réforme du mode de scrutin, leurs attentes à l'égard de l'élection présidentielle, leur perception de la situation budgétaire et du poids des normes, leur exposition aux violences et leur regard sur les transformations démographiques de leurs territoires. Elle permet surtout, comme en 2020, de distinguer les maires nouvellement élus de ceux qui ont été reconduits. Cette distinction qui se matérialise par des réponses différentes sur la violence subie ou sur le bilan de la situation communale, éclaire bien des évolutions qui, sans elle, pourraient être mal interprétées.

MÉTHODOLOGIE

En partenariat avec l'AMF, une enquête comprenant 70 questions a été administrée en ligne par le CEVIPOF entre le 5 octobre et le 13 novembre 2026 auprès de 33 345 maires. Le taux de réponse s'établit à 13,4 % (soit 4 489 réponses complètes de maires). Les résultats présentés dans cette note ne sont pas redressés car la comparaison des échantillons redressés et non redressés (sur le sexe, l'âge, la région de la commune et sa population) n'est pas significative. L'enquête comportait cinq volets ayant trait au profil des maires élus en mars 2026, au bilan de la campagne municipale, à la préparation de l'élection présidentielle (parrainages de candidat), la place des normes dans l'action publique, le volume et la nature des violences à l'endroit des maires, les usages des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle.

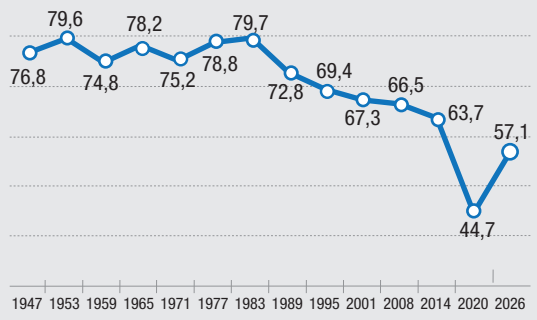
1. Bilan de la campagne municipale 2026

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont permis d'élire les maires de la quasi-totalité des 34 875 communes. Seules 68 communes (102 en 2020) n'ont présenté aucune liste et ont été placées sous délégation spéciale avant une élection partielle. Depuis 66, d'entre elles ont organisé des élections pour installer un conseil municipal.

1.1 Poursuite de l'érosion de la participation

Le premier enseignement concerne la participation. Contrairement à mars 2020 où la participation avait chuté de près de 19 points par rapport à 2014 (44,7 % contre 63,6 %) dans un contexte de pandémie lié au COVID-19, la mobilisation des Français pour le scrutin de 2026 entraîne un fort rebond de participation (57,1 %), mais n'empêche pas l'érosion de la participation depuis 1983.

Taux de participation aux élections municipales, 1er tour (en % des inscrits)



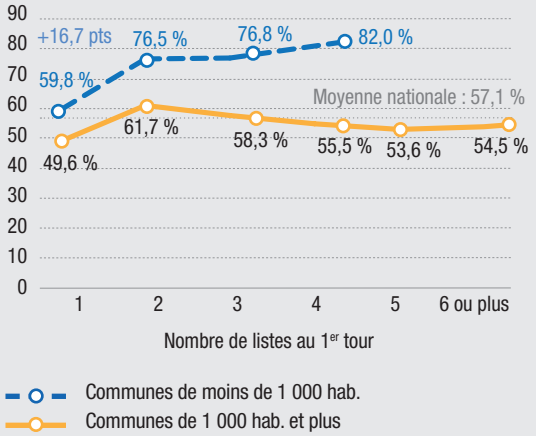
***Source** : Ministère de l'Intérieur.*

Le deuxième enseignement concerne la participation différentielle selon la taille de la commune. Les scrutins précédents montraient une participation plus forte pour les petites communes que l'on pouvait expliquer entre autres par un contrôle social plus marqué. En effet, il est plus facile d'identifier dans de petites communes qui se rend ou non au bureau de vote. Par ailleurs, le système de vote avec panachage en vigueur jusqu'en 2020 pouvait motiver des électeurs à faire un choix à la carte. Le changement du mode de scrutin en 2026 (scrutin de liste généralisé) a eu des effets importants sur la participation.

En effet, la participation a reculé là où il n'y avait pas de choix. au travers de la compétition faiblement stimulée par le scrutin de liste dans les petites communes.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la participation atteint 64 % (contre 77 % en 2014). Or, pour ces communes, une seconde liste fait gagner près de 17 points de participation (59,8 % contre 76,5 %) en moyenne en 2026. Au-delà de deux listes, la participation ne progresse presque plus (Figure ci-dessous).

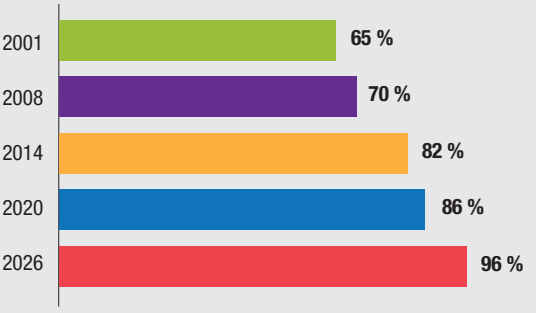
Taux de participation selon le nombre de listes en lice et la taille des communes (en %)



***Source** : Ministère de l'Intérieur. Calculs des auteurs.*

C'est sans doute là l'un des résultats les plus importants du scrutin. La compétition électorale a reculé, conduisant à une hausse de l'abstention et à un record de communes ayant élu leur maire dès le premier tour (96 % contre 86 % en 2020). Par exemple, le département de la Mayenne n'a connu aucun second tour, toutes les communes ayant été pourvues au premier tour.

Pourcentage de communes ayant élu leur maire au 1er tour



***Source** : Ministère de l'Intérieur. Calculs des auteurs.*

1.2 Le profil des nouveaux maires

Comme en 2020, quatre maires sur dix ont été élus pour la première fois (comparaison du RNE de janvier et de juin 2026). La stabilité de ce ratio confirme que la démocratie municipale est vivante et qu'elle ne dissuade pas les citoyens de s'engager dans la vie de leur commune. Rappelons que près de 904 042 citoyens ont fait acte de candidature, contre 900 439 en 2020 et 932 373 en 2014.

Ce renouvellement ne rajeunit pas pour autant les maires. Leur âge moyen à l'élection progresse légèrement (59,6 ans contre 59,2 ans en 2020), la part des moins de 40 ans reste sous les 5 % (4,9 %) et celle des 70 ans et plus progresse de 14 % à 17 %. Les nouveaux maires sont plus jeunes (55,8 ans contre 61,9 ans pour les réélus), mais ils ne font que compenser le vieillissement des sortants reconduits.

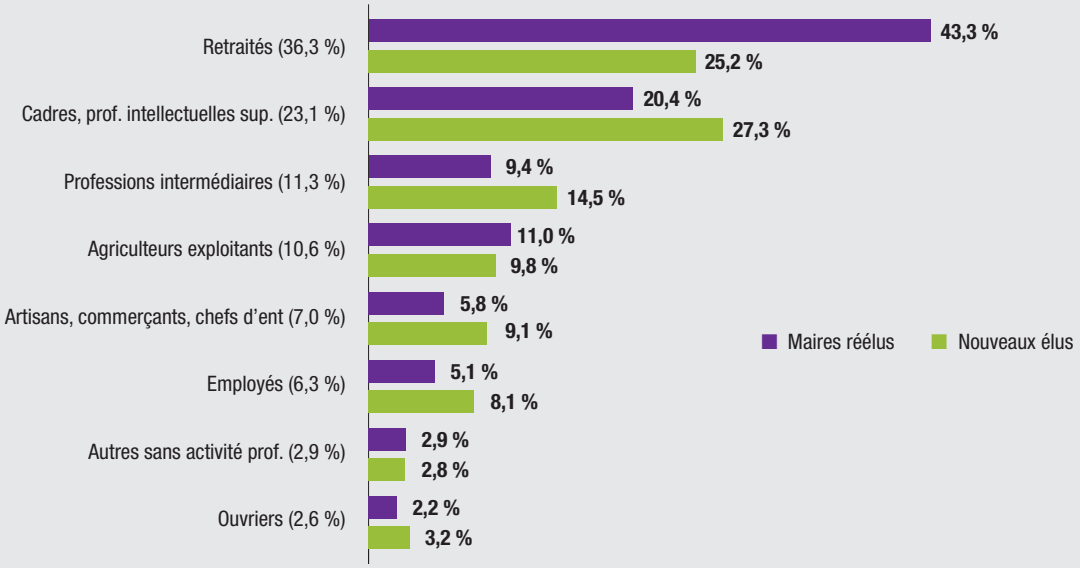
Concernant le profil socioprofessionnel, là encore nous n'observons pas de ruptures majeures par rapport à 2020. La part des retraités diminue légèrement pour atteindre 36% de l'ensemble des maires (39 % en 2020). Il y a deux manières d'interpréter ce résultat. D'une part, elle tord l'idée selon laquelle la fonction n'attirerait que des citoyens disposant de temps (les nouveaux maires retraités ne sont que 25 % contre 43 % pour les sortants réélus). D'autre part, elle souligne combien la difficulté à concilier une vie professionnelle (et aussi personnelle) et une fonction de maire sera à surveiller au cours de cette nouvelle mandature. En revanche, les ouvriers et employés restent toujours aussi peu représentés : 9 % des maires alors qu'ils forment 43 % de la population active.

Tableau de l'âge moyen des maires selon leur sexe, statut et taille de commune

Catégorie	Nombre de maires	Âge moyen (ans)
Nouveaux maires	13 333	55,8 ans
Maires réélus	21 269	61,9 ans
Femmes	7 891	57,9 ans
Hommes	26 711	60,1 ans
Communes de moins de 500 hab.	18 078	60,1 ans
Communes de 10 000 hab. et plus	1 038	54,6 ans

***Source** : Répertoire national des élus (juin 2026), calculs des auteurs.*

Le profil socioprofessionnel des maires en 2026 selon leur statut de sortant ou nouvel élu



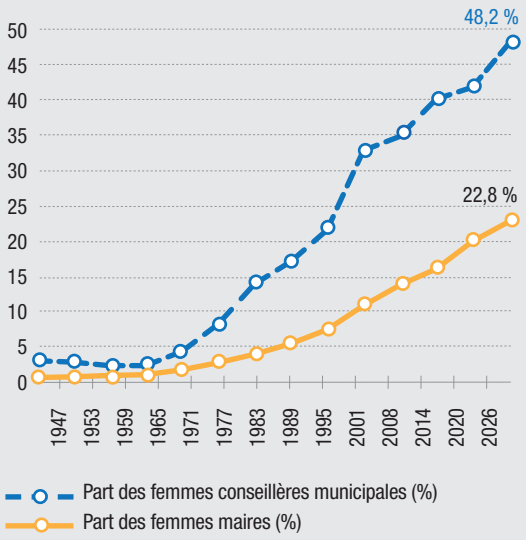
***Source** : RNE 2026, calculs des auteurs.*

***Note de lecture** : En moyenne, 2,6 % des maires élus en 2026 sont des ouvriers (3,2 % parmi les nouveaux élus et 2,2 % parmi les sortants réélus).*

1.3 Une féminisation insuffisante mais qui progresse

Pour la première fois, la parité dans les listes s'imposait dans toutes les communes. Avec 48,7 % de femmes candidates, elles sont désormais 48,2 % (contre 42,4 % en 2020) à avoir été élues conseillères municipales, ce qui classe la France en tête des pays européens (suivie par la Suède [43,3 %] et l'Espagne [40,8 %]). En revanche, elles ne sont que 22,8 % à avoir été élues maires (19,8 % en 2020), et 8 sur 42 dans les villes de plus de 100 000 habitants. Enfin, 38 % des maires délégués sont des femmes, 39 % des premiers adjoints et 51 % des autres adjoints. L'arrivée d'un plus grand nombre de conseillères municipales devrait constituer un vivier important de futures femmes élues maires lors des prochains scrutins à la condition qu'elles puissent être tête de liste (une tête de liste sur quatre était une femme en 2026).

Part des femmes élues maire et conseillère municipale, 1947-2026 (en %)



***Source** : Ministère de l'Intérieur. Calculs des auteurs.*

Retenons enfin que la prime aux sortants a davantage bénéficié aux hommes (63 % ont été réélus) qu'aux femmes (55 % ont été réélues).

2. Retour sur la campagne 2026

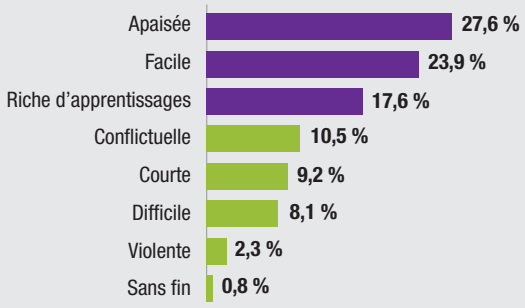
2.1 La tonalité de la campagne

Pour sept maires sur dix, la campagne s'est bien déroulée : 27,6 % la qualifient d'apaisée, 23,9 % de facile et 17,6 % riche d'apprentissages. Toutefois, un maire sur cinq l'a vécue comme contraignante parce qu'elle a débouché sur des conflits (10,5 %), des difficultés (8,1 %) ou de la violence (2,3 %).

Pour 29,2 % des maires dont ce n'était pas la première campagne, ils jugent cette élection plus difficile que les précédentes. Quand la campagne a été plus difficile, c'est principalement à cause des autres candidats (72 %) plus que des électeurs (28 %).

L'après-élection reste tendu là où il y avait concurrence. Parmi les maires qui faisaient face à au moins une liste concurrente, 35 % ont connu des difficultés avec les perdants. Les raisons sont soit un résultat contesté (7,4 %), soit une adversité agressive des opposants (27,5 %) sans que le résultat ne soit formellement contesté.

Appréciation du déroulement de la campagne municipale (en % des répondants)



Interpellé par le sénateur du Nord Olivier Henno le 13 mai 2026, le ministre de l'intérieur Laurent Nunez avait qualifié la campagne municipale de « particulièrement agitée ». Plusieurs épisodes ont marqué la soirée du second tour. Au Blanc-Mesnil, le maire sortant Thierry Meignen, battu d'environ 500 voix, a quitté la salle sous escorte policière et sous les cris, et annoncé un recours pour irrégularités. À Aubervilliers, Vaulx-en-Velin et Creil, des maires sortants battus ont été hués par les partisans des vainqueurs. À Poissy, le tribunal administratif de Versailles a annulé les élections, après des soutiens politiques faussement affichés par un candidat ; la liste requérante avait manqué le second tour de 59 voix.

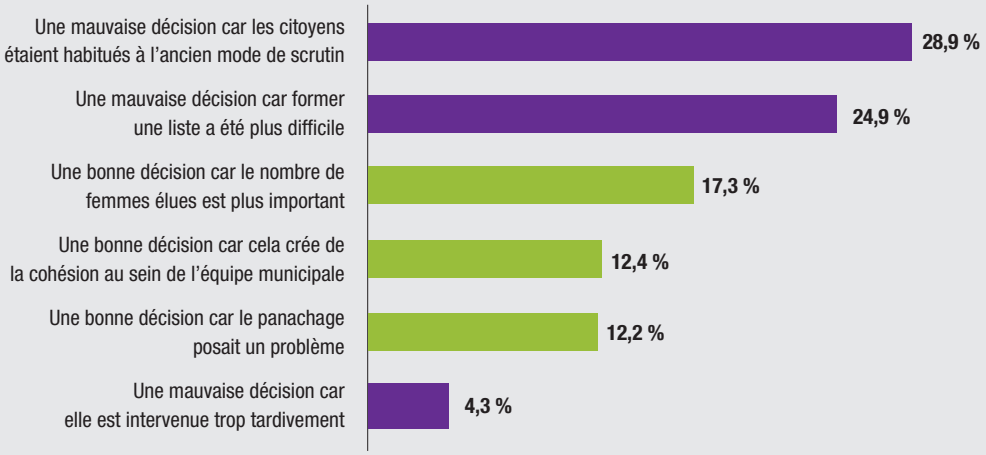
2.2 Premier bilan de la réforme du mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 a étendu le scrutin de liste paritaire à 24 860 communes de moins de 1 000 habitants (71 % de l'ensemble des communes). Les maires sont toujours une majorité à juger cette réforme mauvaise (58 % contre 52 % en octobre 2025), car elle a bousculé les habitudes des électeurs et rendu plus difficile la constitution d'une liste.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, directement concernées par le passage au scrutin de liste, près d'un maire sur deux (43 %) dit avoir eu du mal à boucler sa liste : 11 % beaucoup, 32 % un peu. La proportion est nettement plus faible dans les communes déjà soumises à ce mode de scrutin : un tiers seulement déclarent avoir rencontré des difficultés pour constituer leur liste.

Les nouveaux maires ont plus peiné que les sortants (46 % contre 39 %), faute sans doute de réseau constitué. L'obligation de parité ne semble pas avoir davantage pénalisé les femmes têtes de liste : 45 % déclarent avoir éprouvé des difficultés soit légèrement plus que les hommes (42 %).

Jugement sur le changement du mode de scrutin pour les maires de communes de - de 1000 hab. (en % des répondants)



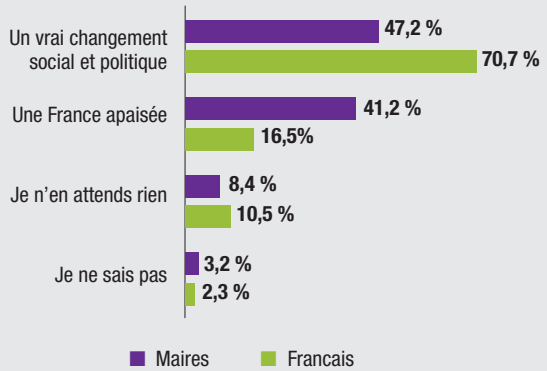
3. Le rendez-vous de l'élection présidentielle de 2027

En toute logique, les maires s'intéressent un peu plus à la présidentielle de 2027 que les Français : 82 % d'entre eux affichent un intérêt pour l'élection contre 75 % des Français interrogés en septembre 2026 (Enquête électorale française, vague 3).

3.1 Attentes des maires

Leurs attentes sont orientées davantage vers la concorde plutôt que la rupture. Ils sont 47,2 % à attendre un vrai changement social et politique, contre 70,7 % pour les Français. 41,2 % espèrent une France apaisée, contre 16,5 % des Français. Enfin, 8,4 % des maires n'attendent rien de l'élection présidentielle.

Attentes des maires et des Français pour l'élection présidentielle de 2027 (en %)

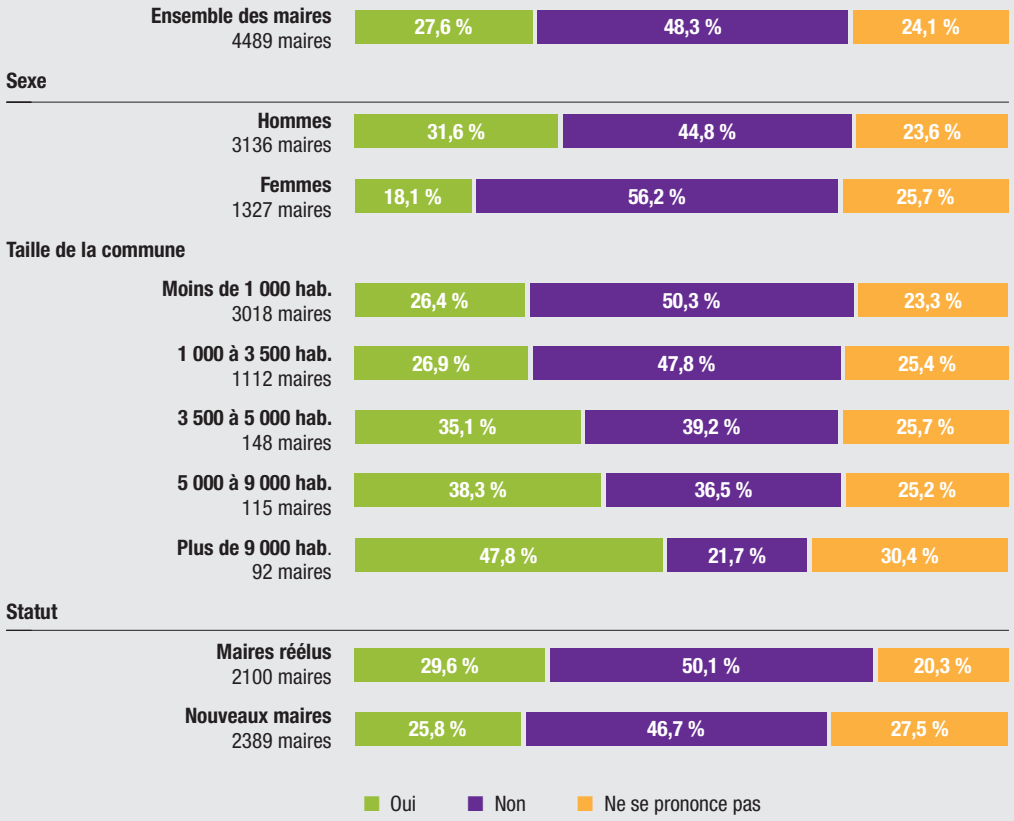


***Source** : Enquête AMF/CEVIPOF pour les maires. Enquête électorale CEVIPOF/IPSOS-BVA, septembre 2026.*

3.2 Qui parrainer ?

Depuis la loi organique n° 76-528 du 18 juin 1976, les candidats à l'élection présidentielle doivent obtenir 500 signatures émanant d'au moins 30 « départements ou territoires d'outre-mer » (les Français de l'étranger constituent un département fictif), sans que plus du dixième de ces 500 signatures (soit 50) proviennent d'un même département ou territoire. Cette disposition du législateur pour éviter les candidatures trop fantaisistes met les maires et maires délégués en première ligne pour accorder leur parrainage (ils représentent 79 % des élus habilités).

Intentions d'apporter un parrainage à un candidat lors de l'élection présidentielle de 2027



Notre enquête met en évidence deux résultats importants vis-à-vis du rôle du maire. Environ un maire sur deux (48,3 %) refuserait d'accorder aujourd'hui son parrainage à un ou une candidate qui le solliciterait, 27,6 % l'accepteraient, et 24,1 % n'ont pas encore pris leur décision.

Avant d'exposer les raisons de cette position, remarquons des différences importantes selon plusieurs critères. En premier lieu, les hommes sont nettement plus disposés que les femmes à apporter leur parrainage (31,6 % vs. 18,1 %). Ensuite, plus la taille de la commune est grande, plus l'intention de parrainer augmente. On observe un basculement plus favorable que la moyenne pour les communes de plus de 3 500 habitants, là où précisément l'affiliation partisane des maires commence à s'installer. Enfin, même si l'écart est faible, les nouveaux maires semblent moins disposés et surtout plus prudents que les sortants réélus. C'est cohérent avec leur positionnement idéologique moins affirmé (33 % ne se placent pas sur l'axe gauche-droite, contre 21 % des réélus).

Les raisons de ce rejet important d'une pratique républicaine relèvent de deux logiques.

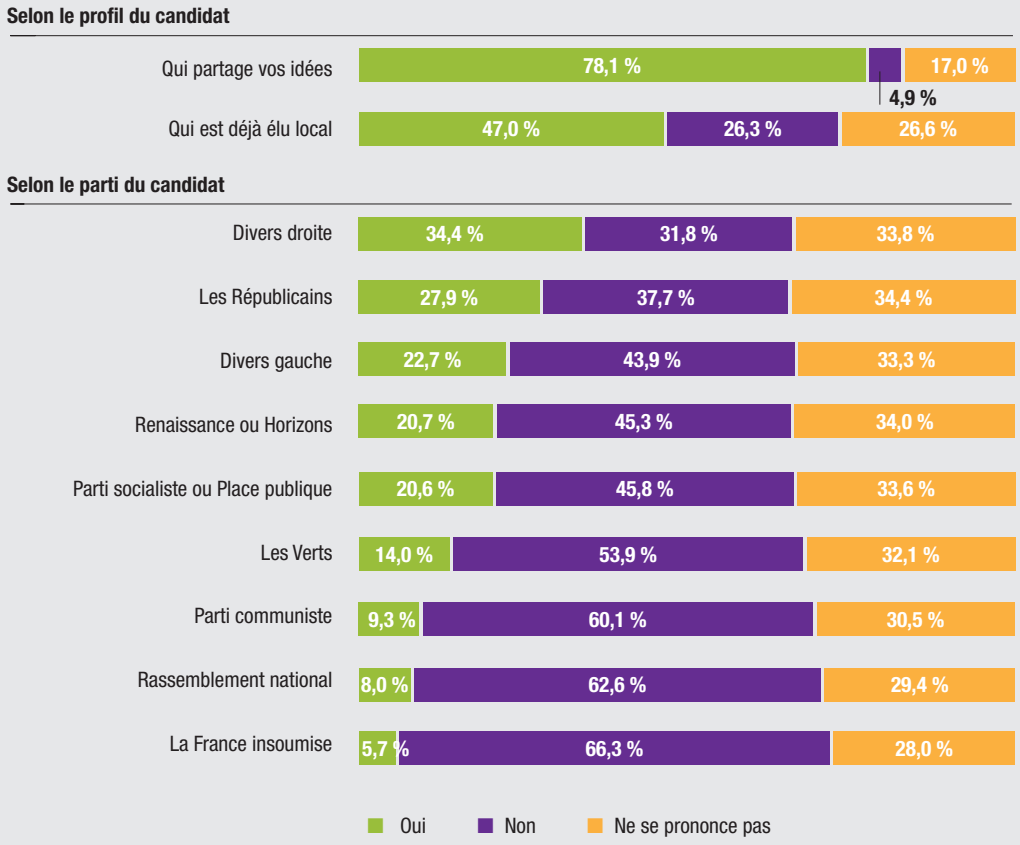
La première concerne le risque de politisation d'une telle décision si elle était connue du public. En effet, les maires craignent en premier lieu que le parrainage soit perçu comme un soutien politique au candidat bénéficiaire de son parrainage (45 % des réponses). Rappelons que nombreux sont les élus locaux qui ont été élus sans affiliation partisane (91 % des maires sont élus sans

étiquette partisane), un choix qui ne traduit pas nécessairement une absence de position politique affirmée. Pour ces maires « sans étiquette », le parrainage devrait avant tout constituer une participation active à la vie démocratique du pays, sans qu'il ne soit interprété comme un alignement sur un programme partisan. Rappelons-nous de la décision de l'ancien maire de Pau, François Bayrou, apportant son parrainage à Marine le Pen lors de la présidentielle de 2022 lorsque la candidate du RN était en difficulté pour rassembler les 500 parrainages.

La deuxième logique tient à la visibilité de la publicité de la procédure par le Conseil constitutionnel. En effet, depuis 2016, l'ensemble des parrainages est publié en continu au fur et à mesure de la réception de ces derniers. Les maires ne souhaitant pas accorder leur parrainage sont 21 % à craindre la publicité de la procédure, 18 % à considérer que les autres membres du conseil municipal pourraient lui reprocher cette décision et enfin 16 % à craindre des reproches de la part des administrés. Le paradoxe est ici saisissant : au nom de la transparence démocratique réclamée par les citoyens, la publicité des parrainages reste un frein du côté des élus qui tiennent à se mettre à distance du jeu politique national. Il reste encore des progrès à réaliser pour que la démocratie française gagne en maturité.

Parmi les édiles prêts à apporter leur parrainage ou qui ne se prononcent pas encore, le partage des idées est le critère décisif (78,1 % de oui), loin devant le fait que le candidat soit déjà élu local (47 %). En revanche, il existe une inclinaison plus forte des maires à vouloir apporter leur parrainage à des candidatures présidentielles de droite mais un rejet massif pour les deux candidatures en tête des sondages d'intentions de vote (Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon) situées aux extrémités de l'échiquier politique.

Motivations pour apporter un parrainage



4. Situation budgétaire : l'épreuve pour les nouveaux venus ?

La nouvelle mandature qui s'engage place les maires dans une situation comparable à celle de 2020 sur le terrain des moyens financiers, de la relation institutionnelle avec l'État et du cadre normatif que beaucoup d'élus jugent trop contraignant.

4.1 Fin d'une décennie de malentendus budgétaires

L'effort budgétaire demandé au bloc communal en 2027 est estimé à 5,3 milliards d'euros dont une contribution progressive à l'effort budgétaire de 1,9 milliards remplaçant le Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités), une baisse du taux de remboursement de la TVA sur les investissements (1 milliard), une hausse des cotisations à la CNRACL (0,9 milliard) et une dotation globale de fonctionnement (DGF) non indexée sur l'inflation (0,2 milliard).

Les maires en mesurent déjà les effets : 21 % jugent la situation financière de leur commune critique, contre 11,1 % en 2025. Interrogés sur la manière dont ils s'adapteraient à une baisse de leurs recettes, quatre maires sur dix refusent de désigner un poste de dépense à sacrifier ; les autres réduiraient d'abord la voirie et les espaces verts (29 %), puis les subventions aux associations (11 %) et la culture (9 %). En cas de hausse, la voirie arrive encore en tête (34 %), devant l'éducation (19 %) et le logement (18 %). Variable d'ajustement dans les deux sens, l'investissement de proximité concentre l'essentiel des marges de manœuvre des communes.

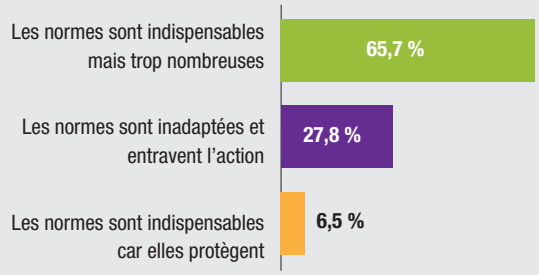
4.2 La place des normes dans l'action publique locale

La dénonciation de l'« inflation normative » est devenue un lieu commun du débat local. En 2023, le rapport sénatorial de Françoise Gatel et Rémy Pointereau chiffrait à 2 milliards d'euros le coût, pour les collectivités, de l'adaptation aux normes nouvelles entre 2017 et 2021, et relevait que le Code général des collectivités territoriales avait triplé de volume en vingt ans. Il posait comme principe que la norme doit permettre et non entraver. En 2024, le rapport Ravignon évaluait à 7,5 milliards d'euros par an le coût de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités, dont 4,8 milliards pour les communes.

Au Congrès des maires de novembre 2025, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, estimait que « la décentralisation est en train de se défaire » et qu'« on perd peu à peu en liberté parce qu'on n'arrive plus à faire simple », promettant d'« élaguer » une centaine de normes. Un « méga-décret » de simplification a suivi début 2026, puis un projet de loi de 42 mesures présenté par Françoise Gatel en avril. L'AMF y voit « un premier pas », tout en rappelant que dix à quinze nouveaux textes sont soumis chaque mois au Conseil national d'évaluation des normes.

En interrogeant les maires sur la place et la nécessité des normes dans leur action, il ressort un jugement plus nuancé. En effet, seuls 27,8 % jugent que les normes sont inadaptées et entravent l'action municipale ; 65,7 % les estiment indispensables mais trop nombreuses et enfin 6,5 % considèrent qu'elles sont indispensables, car elles protègent.

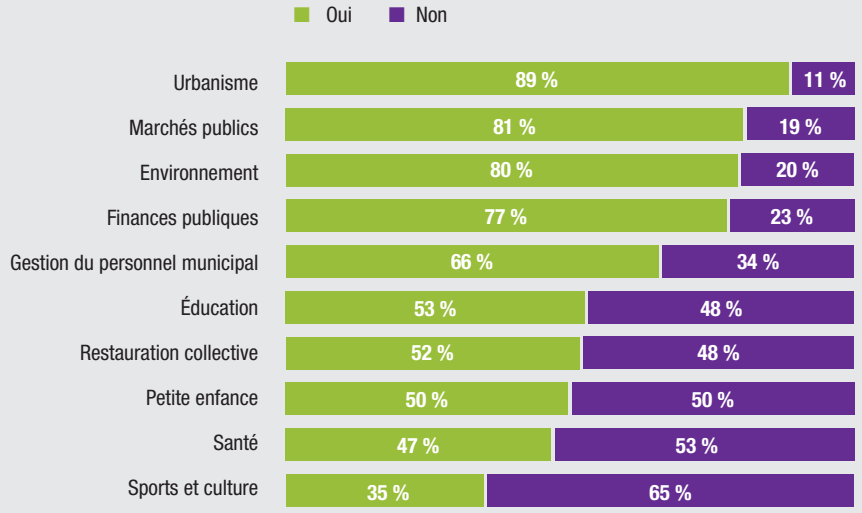
Jugement des maires sur la place des normes dans l'exercice de leur fonction (en %)



Le rejet de principe reste donc minoritaire. C'est plutôt l'accumulation voire la cohérence cumulative qui est contestée. Ce sentiment de trop-plein domine certains secteurs jugés trop encadrés (voir Figure suivante).

Au premier rang, l'urbanisme (89 %), les marchés publics (81 %), l'environnement (80 %) et les finances publiques (77 %) concentrent les critiques des maires. Car si la commune reste l'instance de décision, les maires estiment que la norme prend la forme de procédures, de délais et de risques contentieux qui retardent ou annihilent la décision. En revanche, les normes qui protègent des publics divisent davantage. Par exemple, les domaines de l'éducation et de la restauration collective (52 %), petite enfance (50 %), santé (47 %) sont moins sévèrement jugés comme empêchés par le cadre normatif. Cette hiérarchie est partagée : même les maires pour qui les normes « protègent » citent l'urbanisme (52 %) bien plus que la santé (20 %).

Domaines perçus comme trop régis par les normes



En définitive, les maires ne réclament pas moins de règles pour leurs administrés, mais moins de contraintes sur leur propre capacité à décider. **Leur critique vise la norme procédurale, qui dit comment agir, plus que la norme protectrice, qui dit ce qui doit être garanti**. Elle touche ainsi au cœur de la décentralisation : l'État a transféré des compétences mais en a conservé l'encadrement, au point que la règle tend à remplacer l'ancienne tutelle.

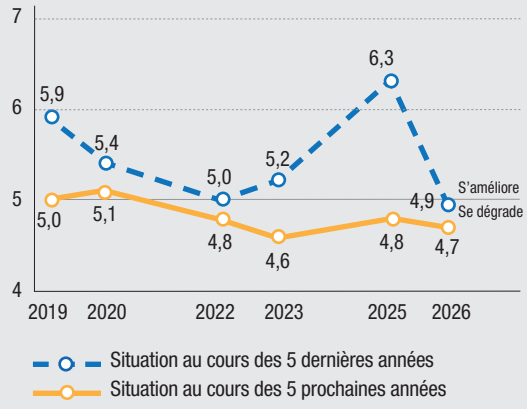
Les résultats de notre enquête le confirment : les maires qui ne se sentent pas reconnus par l'État jugent bien plus souvent les normes entravantes (36 % contre 21 %), et ce rejet croît avec l'ancienneté (23 % au premier mandat, 39 % au-delà du troisième). Le clivage politique rejoue enfin le dilemme entre liberté et égalité évoqué par le Premier ministre : la norme est plus souvent vue comme une entrave à droite (35 %), comme une garantie à gauche (18 % seulement la jugent entravante). Plus qu'une suppression des normes, les maires demandent un droit à l'adaptation locale de la règle et la confiance de l'État.

4.3 Un jugement sur le passé au plus bas depuis 2019

Depuis 2019, l'Observatoire demande aux maires d'évaluer, sur une échelle de 0 à 10, l'évolution de la situation générale de leur commune au cours des cinq dernières années, puis celle qu'ils anticipent pour les cinq prochaines. La comparaison des deux appréciations, l'une tournée vers le bilan, l'autre vers les perspectives, offre un bon indicateur du moral des élus.

Le jugement porté sur le passé suit le calendrier municipal. La moyenne de l'indicateur après avoir reculé de 5,9 en 2019 à 5,0 en 2022, il remonte à 6,3 en 2025, au moment où les maires sortants dressent le bilan de leur mandat. En 2026, il tombe à 4,9, son niveau le plus bas. Le renouvellement des maires explique une large part de ce recul : les nouveaux maires, qui représentent 53 % des répondants, attribuent une note moyenne de 4,6 à la gestion de leurs prédécesseurs, alors que les réélus, qui jugent leur propre action, lui accordent une note de 5,3.

Auto-évaluation des maires sur la situation de leur commune, 2019-2026



***Légende** : En 2026, sur une note allant de 0 (la situation se dégrade) à 10 (la situation s'améliore), les maires accordent une note de 4,9/10 au titre du bilan des 5 dernières années contre une note de 4,7/10 en évoquant la situation à venir pour les 5 prochaines années.*

Concernant les perspectives, elles varient beaucoup moins depuis 2019. Avec une note moyenne de 4,7 sur 10 en 2026, ce score recouvre toutefois des attentes très différentes selon le statut. Les nouveaux maires anticipent plutôt une stabilité et un tiers d'entre eux expriment même un optimisme, tandis que la moitié des réélus prévoient une dégradation. L'expérience du mandat, avec ses contraintes financières et normatives, semble tempérer les attentes de ces derniers, quand les nouveaux élus arrivent avec un projet à mettre en œuvre.

Surtout, l'écart entre le passé et l'avenir s'est presque refermé. Il atteignait 1,5 point en 2025 ; il n'est plus que de 0,2 point en 2026, et il s'inverse chez les nouveaux maires, qui jugent l'avenir (5,0) plus favorablement que le passé (4,6). Il serait toutefois excessif d'y voir de l'optimisme : la fin du mandat précédent était le temps du bilan, le début de celui-ci est celui d'attentes qui demeurent prudentes.

5. Violences contre les élus : moins de faits subis, plus de dépôts de plaintes

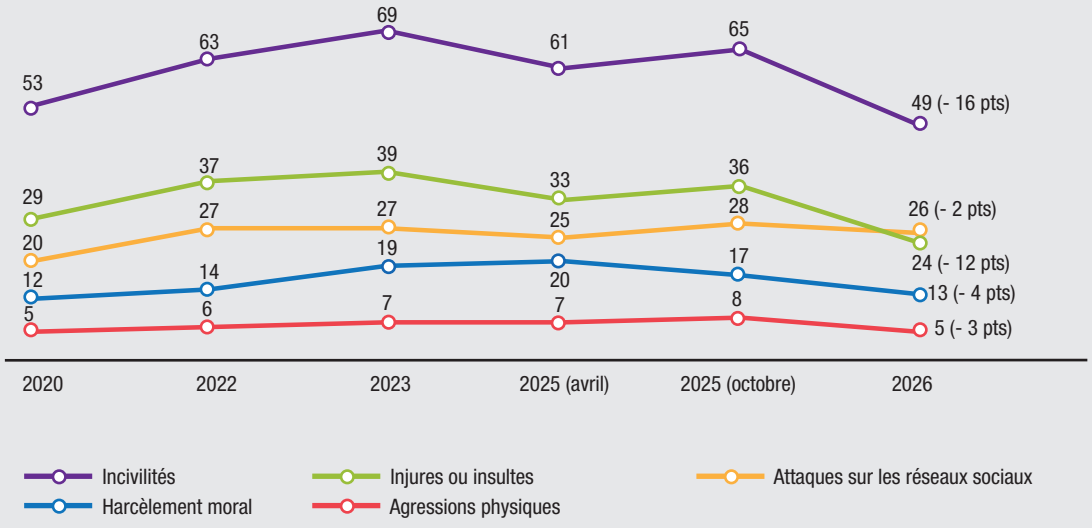
En interrogeant pour la première fois en 2020 les maires sur leur exposition aux violences symboliques, physiques et cyber, nous avons, dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie de proximité, établi un point de référence pour la mandature actuelle. Six ans plus tard, le constat peut se résumer ainsi : les faits de violence se sont stabilisés et connaissent un léger reflux depuis 2023.

5.1 Léger reflux des violences constatées par les élus

Après la publication en juillet 2026 du deuxième rapport du Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (CALAE), l'insécurité qui touche les élus connaît pour l'année 2025 une très légère décrue. Avec 2 478 faits signalés (contre 2 501 en 2024), les maires sont les premiers élus exposés à ces faits de violence (65 % des élus concernés). Les chiffres pour le premier semestre 2026 indiquent une très forte augmentation des plaintes déposées par les élus, sans doute en lien avec la campagne municipale.

Notre enquête qui mesure les faits subis (et non les dépôts de plainte) met en évidence des résultats de repli de toutes les formes de violences, symboliques ou physiques. Le principal recul porte sur les incivilités (impolitesse, agressivité) puisque 49 % des maires interrogés déclarent en avoir subi, contre 65 % en 2025. On retrouve un seuil comparable à celui du début de la précédente mandature en 2020. Autre baisse marquante, 24 % (contre 36 % un an plus tôt) des maires déclarent avoir subi des injures et insultes.

Évolution des principales formes de violences contre les maires depuis 2020 (en %)



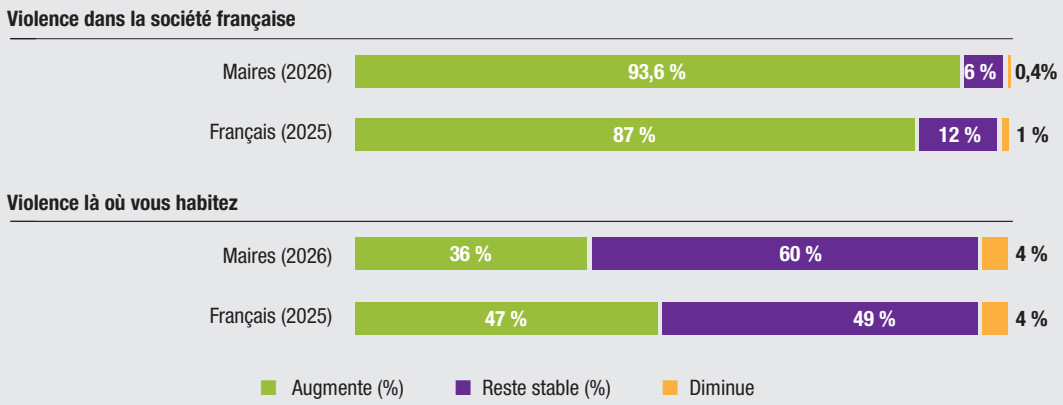
La baisse la moins significative (- 2 points) concerne les attaques ou les menaces sur les réseaux sociaux. Comme nous l'avions mis en évidence par le passé, il reste un travail considérable pour acculturer les élus aux bonnes pratiques des réseaux sociaux afin de réduire les risques qu'ils encourent. Enfin, les agressions physiques demeurent marginales et retrouvent leur niveau de 2020 mais ce sont encore 5 % de maires qui déclarent avoir subi des violences physiques.

Les écarts entre notre enquête et les données de la CALAE soulignent la résistance des maires à signaler auprès des autorités de sécurité certaines des violences subies.

5.2 Un climat de hausse de la violence

Notre enquête s'est déroulée durant la période où des centaines de milliers de Français ont manifesté chaque samedi depuis le 17 octobre contre la vie chère avec une forte participation des lycéens et étudiants. Ces mobilisations ont donné lieu à plusieurs scènes de violence et de pillages et de nombreuses interpellations. Les mairies elles-mêmes ont été prises pour cibles. À Marseille, des manifestants ont forcé l'entrée de l'hôtel de ville ; à Lille, une partie de la mairie a été vandalisée ; à Limoges, elle a été ravagée par les flammes. C'est dans ce contexte qu'il faut lire nos résultats.

Perception de la montée de la violence en France (en général) et sur le lieu d'habitation (en %)



***Source** : Enquêtes AMF/CEVIPOF auprès des Français (mai 2025) et auprès des maires (octobre 2026).*

Le diagnostic des maires sur la société française s'en trouve encore assombri. 93,6 % d'entre eux jugent que la violence y augmente, contre 92 % un an plus tôt, et surtout 75 % estiment qu'elle a « beaucoup » augmenté, contre 69 % en 2025. Ils se montrent désormais plus pessimistes que les Français interrogés en 2025 (87 %). L'effet du contexte se lit directement dans nos données : les 3 066 maires qui ont répondu avant le 17 octobre étaient 74 % à juger que la violence avait beaucoup augmenté ; ceux qui ont répondu après sont 79 %. L'écart, de cinq points, résiste à la prise en compte de l'âge, du sexe, de la taille de la commune et du statut de nouveau maire.

À l'échelle de leur commune, en revanche, rien ne bouge. La part de maires qui y perçoivent une hausse de la violence est identique avant et après le 17 octobre (36 %) et quasi stable par rapport à 2025 (39 %). Six maires sur dix la jugent stable. Sur ce point, les maires restent nettement moins inquiets que les Français, qui étaient 47 % à percevoir une hausse là où ils vivent.

Les événements de l'automne ont donc renforcé une perception nationale déjà très dégradée, sans modifier l'expérience locale. Pour les maires, la violence reste d'abord celle qu'ils voient à l'écran, dans les grandes villes et contre les symboles de l'État, plus que celle qu'ils constatent dans leur commune. Ce décalage reflète aussi la géographie des maires de notre échantillon. Les trois quarts dirigent une commune de moins de 1 000 habitants, loin des cortèges et des affrontements violents.

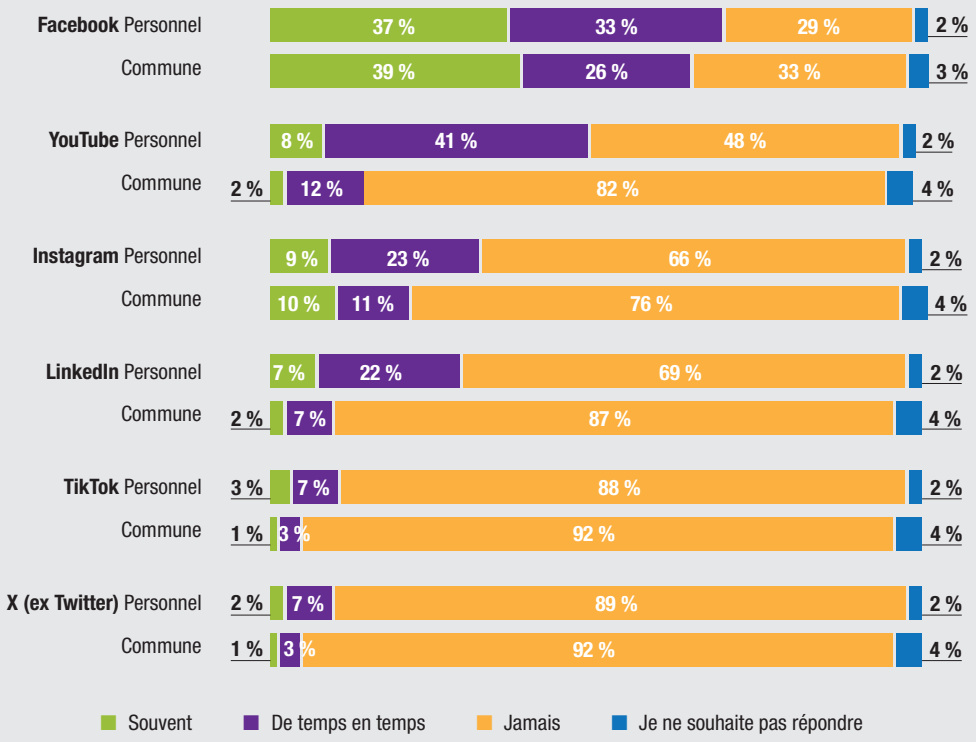
5.3 Les pratiques des réseaux sociaux

Facebook est de loin le réseau favori des maires, pour eux-mêmes comme pour leur commune ; les autres réseaux restent marginaux dans la communication municipale.

L'usage personnel dépasse l'usage pour la commune sur tous les réseaux. Les maires restent très attachés à la presse locale : seuls 9 % ne la lisent jamais, alors que 21 % ne consultent jamais les réseaux sociaux.

Environ 26 % des maires ont subi des attaques sur les réseaux sociaux ou Internet depuis leur élection. C'est la seule forme de violence qui ne recule pas en 2026, et elle rejoint la part des atteintes aux élus recensées par le ministère qui passent par la voie numérique (27 % en 2025, Maire-info/AFP).

Hiérarchie des usages personnels vs. Institutionnels des réseaux sociaux (en %)



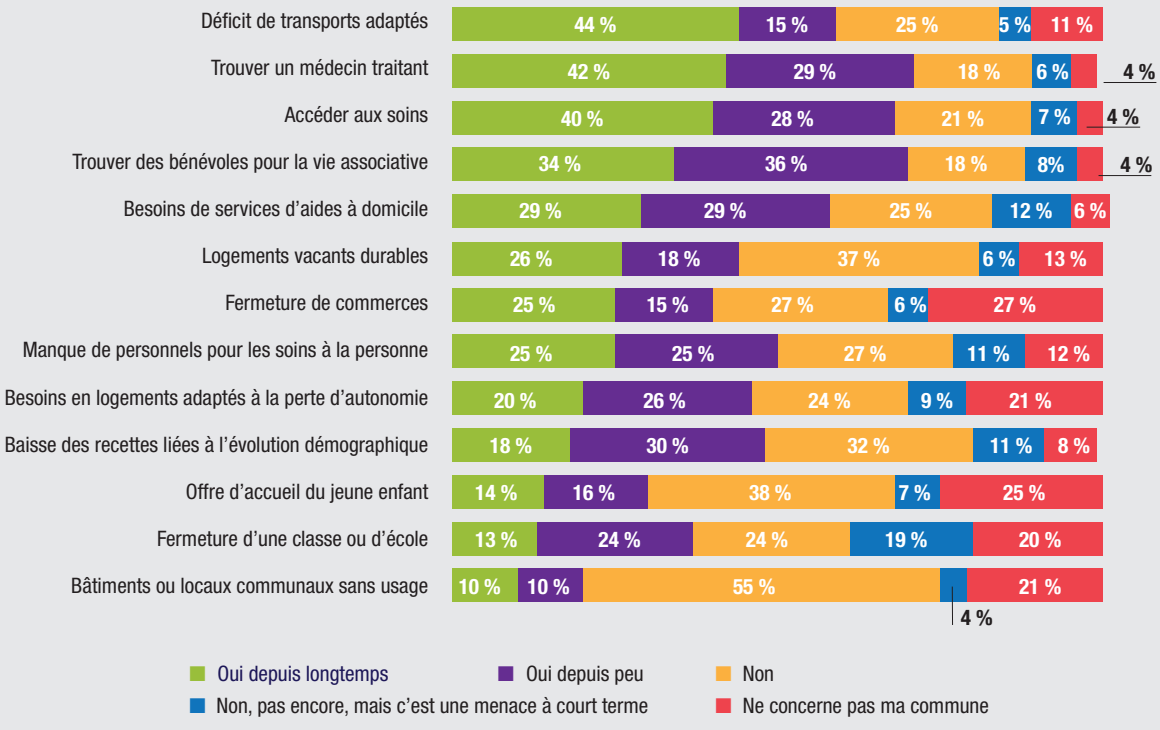
6. Le choc démographique

D'après le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, « à l'horizon 2050, la France ne serait pas tant confrontée à un effondrement démographique qu'à une transformation profonde de sa structure par âge. » Les jeunes générations vont s'amoindrir tandis que la France du très grand âge va s'agrandir. Ces transformations auront à n'en pas douter des répercussions sur l'occupation du territoire et sur la nature des politiques publiques locales pour accompagner cette rupture. On pense immédiatement à la fermeture de classes voire d'établissements scolaires dans plusieurs territoires. Le ministère de l'Éducation nationale prévoit d'ici 2035 une baisse de 1,7 millions d'élèves (dont 933 000 dans le premier degré) avec de fortes disparités territoriales (note DEPP, n°26.09, avril 2026).

De tels changements démographiques sont déjà à l'esprit d'une majorité de maires qui, à 64 %, déclarent observer un vieillissement de leur population. Seuls 12 % d'entre eux disent se sentir moins concernés.

Les changements démographiques ont des impacts sur une grande variété de services publics locaux et sur l'organisation de la vie municipale. Ainsi, l'éducation apparaît en tête des menaces à venir (19 %), suivie des besoins de services d'aides à domicile (12 %) et de la baisse des recettes fiscales (11 %) et du manque de personnels pour les soins à la personne (11 %). Autrement dit, les enjeux de santé et de dépendance déjà bien connus des communes exposées à des déserts médicaux combinés à la disparition des écoles font craindre le pire à beaucoup de maires.

Défis auxquels les communes sont confrontées (en %)



Conclusion

En conclusion, les maires élus en mars 2026 entament leur mandat avec des sentiments contrastés. Les élections se sont déroulées dans un calme relatif, mais elles ont été peu disputées : dans deux communes sur trois, il n'y avait qu'une liste. La réforme du mode de scrutin a imposé la parité dans les conseils municipaux, sans la faire progresser à la tête des mairies. Les nouveaux maires restent plus optimistes que leurs collègues réélus, et ils se distinguent d'eux par leur profil, plus actif et un peu plus féminin. Une part de cet optimisme tient sans doute à leur faible expérience comme maire bien qu'ils connaissent le conseil municipal. En six mois, ils n'ont pas encore été confrontés aux difficultés qui pèsent sur le moral des maires réélus : finances contraintes, normes jugées trop nombreuses, violences qui s'accumulent au fil du mandat.

Cette nouvelle étude de l'Observatoire de la démocratie de proximité montre aussi une forme de retrait vis-à-vis de la vie politique nationale. Près d'un maire sur deux refuse d'accorder son parrainage à un candidat à l'élection présidentielle, de peur d'être assimilé à un soutien politique. Les maires attendent avant tout du futur président une relation de confiance avec l'État et une capacité d'adaptation locale des règles, plus qu'un nouveau partage des compétences. Dans un climat social tendu depuis la mi-octobre, et avec un effort budgétaire de 5,3 milliards d'euros demandé au bloc communal, la question est de savoir si l'enthousiasme du début de mandat résistera à l'épreuve des six années à venir.

Les prochaines enquêtes de l'Observatoire permettront de suivre cette nouvelle génération de maires et de mesurer comment son regard évolue au contact de l'exercice du mandat.

Martial Foucault,
Professeur des universités
à Sciences Po

Pierre-Henri Bono,
Chercheur au CEVIPOF,
Sciences Po

Principaux enseignements de l'enquête 2026

Novembre 2026

- **Des élections peu disputées, un renouvellement sans rajeunissement**. Dans deux communes sur trois, une seule liste se présentait, et **96 %** des communes ont élu leur conseil dès le premier tour. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la présence d'une seconde liste fait augmenter la participation de **59,8 % à 76,5 %.** Environ **4 maires sur 10** sont nouveaux, mais l'âge moyen des maires progresse légèrement pour s'établir à 59,6 ans. Les femmes ne représentent que **22,8 %** des maires, malgré la parité désormais imposée dans tous les conseils municipaux.
- **Une campagne apaisée, une réforme du mode de scrutin contestée**. Sept maires sur dix décrivent une campagne sereine. Là où plusieurs listes s'affrontaient, plus d'un sur trois a pourtant connu des tensions après l'élection. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, **58 %** des maires jugent négativement l'extension du scrutin de liste, avant tout en raison du changement occasionné pour les électeurs et de la difficulté pour les candidats à constituer une liste.
- **Des parrainages de plus en plus difficiles à obtenir**. À quelques mois de l'élection présidentielle, **48 %** des maires refuseraient d'accorder leur parrainage, contre **28 %** qui y sont disposés. Les femmes maires sont nettement plus réticentes (**18 %** de oui, contre **32 %** des hommes). La crainte d'être perçu comme un soutien politique domine. Lorsqu'ils consentent à parrainer, les maires privilégient la proximité d'idées **(78 %)** bien plus que l'appartenance à un parti.
- **Une situation financière qui se dégrade**. La part des maires qui jugent les finances de leur commune critiques passe de **11 % à 20 %** en un an, alors que le projet de loi de finances pour 2027 demande un effort substantiel aux collectivités. En cas de baisse des recettes, **40 %** refusent de désigner une dépense à sacrifier, les autres réduiraient d'abord la voirie. En cas de hausse, la voirie arrive aussi en tête, devant l'éducation.
- **Des normes trop nombreuses plutôt que paralysantes**. Seuls **28 %** des maires estiment que les normes entravent l'action municipale, mais **66 %** les jugent trop nombreuses. L'urbanisme concentre les critiques **(89 %).** Les maires qui se sentent reconnus par l'État portent un regard nettement plus serein sur l'encadrement normatif. Leur critique vise la norme procédurale, qui dit comment agir, plus que la norme protectrice, qui dit ce qui doit être garanti.
- **Un bilan au plus bas, un avenir incertain**. La note moyenne attribuée à l'évolution de la commune au cours des cinq dernières années tombe à **4,9/10**, son plus bas niveau depuis 2019, contre **6,3 en 2025**. Les perspectives restent sous le seuil de stabilité **(4,7/10)**. Les nouveaux maires se montrent plus confiants que les sortants réélus, dont la moitié anticipe une dégradation de la situation de leur commune dans les cinq prochaines années.
- **Une baisse des violences à surveiller**. **49 %** des maires déclarent avoir subi des incivilités, contre 65 % en 2025. Ce recul tient surtout au début de mandat : **39 %** des nouveaux maires sont concernés, contre 60 % des réélus. Les attaques en ligne, elles, ne reculent pas **(26 %).** Enfin, **94 %** des maires estiment que la violence augmente dans la société française, mais seulement **36 %** là où ils habitent. Depuis les mobilisations du 17 octobre, la part de ceux qui la jugent en forte hausse a progressé de 5 points.
- **Des territoires qui vieillissent, des services qui s'éloignent**. **64 %** des maires constatent un vieillissement de leur population, et **71 %** signalent des difficultés d'accès à un médecin traitant. La fermeture de classes apparaît comme la première menace pour l'avenir de la commune. Signe d'une transformation des pratiques, **70 %** des maires utilisent déjà l'intelligence artificielle, surtout pour rédiger discours et courriers.

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
www.amf.asso.fr

SciencesPo
CEVIPOF
www.sciencespo.fr/cevipof